

COMPTE RENDU

SÉANCE CONSEIL DU 03 MARS 2021

Présents : M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. COCCOZ Patrick – M. DENNE Jean – Claude - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Carole - Mme MICHAUD Sonia – M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie-Laure – M. BRAIZE Richard - - Mme MCQUADE Aliha – Mme QUOEX Valérie

Absent(s) ou excusé(s) : M. MUFFAT Bruno - M. GAILLARD Guy

Procuration(s) : M. MUFFAT Bruno à M. MUFFAT Michel (la Ranche)

Date convocation : 28/02/2021

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Carole

Adoption dernier compte rendu :

Adopté à l'unanimité

Subvention 2021 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les différentes subventions aux associations pour l'année 2021 :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021		
NOMS ASSOCIATIONS	2021 voté	observations
Meurianne Animations	16 000,00 €	
Chablais aviron	0,00 €	
Orchestre municipal	14 000,00 €	en plus 3000 € p/euphonium
Amicale des pêcheurs concours	0,00 €	
Amicale anciens combattants	800,00 €	
APE Montriond	1 800,00 €	
Périscolaire	300,00 €	
Aide ski enfants	0,00 €	
Classe découverte	7 450,00 €	
Amicale des pompiers	1 000,00 €	
Animations Loisirs Montriond	1 000,00 €	
Rando Montriond	2 500,00 €	
Esprit Montagne	1 000,00 €	
Radio Morzine	500,00 €	
Sporting Club foot	850,00 €	
Hockey Club	300,00 €	
Ski club Morzine Avoriaz	650,00 €	
Club de patinage	250,00 €	
Sportifs hauts niveaux	750,00 €	M. Eddy BOUVET
Judo club	150,00 €	
La Ruche	400,00 €	
Ass Lindarets télémark	50,00 €	
Restaurant du cœur	200,00 €	
Maison familiale Sallanches	76,00 €	
APE collège St Jean d'Aulps	240,00 €	
Association Contretemps	300,00 €	
Ass chorale Vallée Aulps	300,00 €	
La chasse Montriond	2 000,00 €	
TOTAL	52 866,00 €	

Maîtrise d'œuvre de la nouvelle mairie :

Le conseil municipal à la majorité :

Pour : 13 voix

Contre : 1 M. BRAIZE Richard

Approuve, pour faire suite à la consultation, la candidature suivante pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle mairie :

ENTREPRISE	MONTANT HT
CIL/PROJETEC/C ARCHITECTURE	148 825.00 €

Maîtrise d'œuvre de la maison funéraire :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature suivante pour la maîtrise d'œuvre de la maison funéraire :

ENTREPRISE	MONTANT HT
CIL/PROJECTEC/C ARCHITECTURE	39 900.00 €

Acquisition parcelle Baud Denise :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition par la commune des parcelles suivantes appartenant à Mme BAUD Denise :

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX
AH 36	408 M2	Soit 408m2*200.00 € = 81 600
AH 300	168 M2	Soit 168m2 * 10.00 € = 1 680.00 €
		Total : 83 280.00 €

Cession amiable consort Courtade :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la régularisation d'emprise de voirie concernant la parcelle appartenant aux consorts Courtade :

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX
A 960p	13 M2	Soit 13m2*10.00 € = 130.00 €

Convention AFP Vallée de la Manche

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention entre la commune et l'Association Foncière Pastorale de la Vallée de la Manche dont la commune est membre, précisant la répartition des frais entre les différents membres.

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) rappelle que l'AFP de la vallée de la Manche gère le volet pastoral des communes membres et permet de bénéficier d'aides pour les travaux d'aménagement des paysages.

Renouvellement PEFC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'adhésion de la commune à la charte PEFC, permettant une gestion durable de la forêt communale, pour les 3 prochaines années.

Recrutement poste police municipale

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le recrutement d'un contrat à durée déterminée d'un an pour la police municipale, avec le renouvellement du poste de saisonnier en place du 15 avril 2021 au 15 avril 2022.

Il valide aussi le recrutement pour la période estivale d'un renfort saisonnier du 15 juin au 15 septembre afin de répondre à la forte fréquentation des sites de la commune.

Route forestière, création d'une association syndicale autorisée

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une association foncière pastorale pour porter le projet de nouvelle piste forestière au-dessus du lac.

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) précise que ce projet consiste en la réalisation d'une piste forestière de 3.7 km, permettant l'exploitation à terme du massif forestier situé au-dessus du lac d'une surface de 360 hectares.

Il précise que le nombre de parcelles concernées est très important (2539 parcelles) et que cette réalisation ne pourra se faire sans cette association regroupant les propriétaires.

La chambre d'agriculture sera mandatée par la commune pour suivre cette opération, dont le coût est estimé à 300 000.00 €HT, avec une possibilité de subvention de 80%, soit un autofinancement de la commune de 60 000.00 € et des frais de gestion de 60 000 € subventionnable entre 65% et 80 %.

Le conseil, dans ce cadre à l'unanimité, accepte le principe d'acquisition des terrains par la commune des propriétaires concernés qui ne souhaiteraient pas adhérer à cette association.

Les statuts seront présentés ultérieurement au conseil municipal.

Une communication sur ce projet devra être faite pour impliquer les propriétaires privés nombreux.

Le conseil précise qu'il s'agit d'une opération d'aménagement importante pour la pérennité du massif forestier.

DSP base de loisirs

Pour faire suite à la consultation pour la délégation de la gestion de la base de loisirs du lac, pour une période de 3 ans renouvelable une fois pour la période estivale, après avis de la commission le conseil municipal retient la candidature de M. BONAND Thomas.

La volonté de la commune est d'offrir au lac une offre d'activité de qualité, d'où l'obligation imposée aux candidats de disposer d'un brevet d'état.

Information sur le PLUI :

Monsieur BRAIZE Richard présente au conseil municipal les différents emplacements réservés qui seront inscrits sur le futur PLUi-h. Il s'agit d'emplacements stratégiques pour l'avenir du développement de la commune : aire de retournement, accès futurs sentiers, aménagements publics.

Le nombre d'emplacement réservés est d'environ 54 emplacements.

Ces emplacements réservés permettront à la commune, en fonction des projets des municipalités pendant la durée de validité du futur PLUI, d'acquérir si nécessaire les parcelles nécessaires à ces derniers.

Dans ce cadre, pour répondre aux impératifs imposés par l'Etat, 2 zones de mixité sociale ont été instaurées sur la commune : chef-lieu et Béveret, au niveau des services techniques.

Le futur PLUi-h devrait être opposable en février 2022 et une enquête publique effectuée cet été.

Convention commune-Diocèse maison des associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'échange entre la commune et le diocèse pour récupérer la cure et donner en pleine propriété en échange l'appartement situé sur la maison des associations.

Compte rendu des commissions

Communication :

La commission se réunira prochainement afin de valider le nouveau site internet de la commune.

La dernière lettre d'information diffusée a été lue par près de 75 % des abonnés, un excellent chiffre.

Route des Lindarets :

Les élus sont allés sur le site des Lindarets avec le bureau Agathe pour réaliser un document de présentation permettant de défendre le projet de contournement du village auprès des différents partenaires institutionnels.

Une réunion avec ces partenaires sera programmée au printemps.

Responsable technique :

M. MUFFAT Michel (La Glière) indique que la commune a lancée le recrutement d'un responsable technique pour faire suite à la mutation au 1er juillet du responsable actuel.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire
DENNE Jean-Claude

